



Cher Jean Paul Delescaut

C'est avec consternation que nous avons appris ta condamnation à un an de prison avec sursis pour « apologie du terrorisme » et ceci sur la base d'une phrase tirée d'un tract de la CGT pour soutenir le peuple palestinien.

Avec cette condamnation c'est toute la CGT et plus largement toutes celles et tous ceux qui luttent contre la barbarie d'où qu'elle vienne et qui agissent pour un monde de paix, de justice et de liberté qui sont condamnés.

Le nombre croissant de poursuites, les attaques diverses et répétées envers plusieurs militants-es en raison de leurs engagements notamment en soutien au peuple palestinien, constituent des injustices criantes et inacceptables.

Ces atteintes aux libertés font écho aux interdictions de parole, de meetings et de manifestations publiques, « pour cause de tensions » ou de « risques de troubles à l'ordre public »

Le Mouvement de la Paix dénonce ces décisions liberticides et autoritaristes et réaffirme son engagement constant aux cotés de toutes celles et tous ceux qui agissent pour la paix et pour la solidarité internationale aussi bien en Ukraine qu'en Palestine que dans toutes les zones de conflit.

Si c'est avec la plus grande inquiétude que nous constatons cette accélération de la répression, c'est avec la plus grande fermeté que nous la combattons et que nous te réaffirmons notre complète fraternité ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui subissent également les méfaits de cette criminalisation de la vie syndicale, politique et associative.

Pour le Mouvement de la Paix

Martial Passi

Secrétaire à l'organisation